

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h00)
MM Marcel Langlois (19h00)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h00)
Gaston Simoneau, conseiller (19h00)
Guillaume Hinse, conseiller (19h00)
Gervais Ouellette, conseiller (19h00)
MME Suzanne Forestier, conseillère (19h00)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : «Ne dites pas tout ce que vous pensez, mais pensez à tout ce que vous dites.»

2015-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guillaume Hinse, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-002

**PRÉSENTATION ET DÉCISION SOUMISSIONS
APPROVISIONNEMENT EN DIESEL POUR L'ANNÉE 2015**

Les soumissions furent ouvertes à ou vers 11h05 vendredi le 9 janvier 2015 par Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière en présence de Messieurs Réjean Leclerc de Philippe Gosselin & Ass. Ltée et Jean-Marc Bilodeau de Pétroles Sonic.

Soumissionnaires	Prix	Conformité
Énergies Sonic	.7866\$/hiver .7496\$/été plus taxes	Oui
Philippe Gosselin & Associés Ltée	.7947\$/hiver .7577\$/été plus taxes	Oui

Après vérification la soumission d'Énergie Sonic est la plus basse conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gaston Simoneau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission d'Énergie Sonic aux prix mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-003

**PRÉSENTATION ET DÉCISION SOUMISSION ANALYSES D'EAU
POTABLE ET USÉES**

Les soumissions furent ouvertes à ou vers 11h05 vendredi le 9 janvier 2015 par Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière en présence de Messieurs Réjean Leclerc de Philippe Gosselin & Ass. Ltée et Jean-Marc Bilodeau de Pétroles Sonic.

Soumissionnaires	Prix	Conformité
------------------	------	------------

Biolab	1 726.50\$/année incluant transport et taxes	Oui
Exova	3 351.66\$/année incluant transport et taxes	Oui

Après vérification la soumission du laboratoire Biolab est la plus basse conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission de Biolab au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Le conseiller, Gaston Simoneau mentionne que dans la liste des comptes de la séance du 1^{er} décembre 2014 les salaires de novembre n'apparaissent pas.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre, de la séance spéciale tenue le 15 décembre et de la séance spéciale tenue le 23 décembre 2014 dans les délais légaux;

Considérant que le conseiller, Gaston Simoneau demande une correction au procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre, de la séance spéciale tenue le 15 décembre et de la séance spéciale tenue le 23 décembre 2014 soit adopté avec la modification suivante :

Que soit ajouté dans la liste des comptes un montant de 28 130.28\$ représentant les salaires du 1^{er} novembre au 22 novembre 2014 portant le total des comptes à 494 381.08\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-005

ADOPTION DES COMPTES

Considérant le congé des fêtes, la liste des comptes a été remise seulement aujourd'hui et que quelques interrogations concernant ces comptes ont été soulevées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que l'adoption de la liste des comptes soit remise à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLE D'UNE DOSSIER

Le conseiller Marcel Langlois

- ☛ Invite tous les citoyens à la soirée municipale qui aura lieu le 24 janvier 2015.

Le conseiller Ghislain Gagnon

- ☛ Rien à signaler.

Le conseiller Gaston Simoneau

- ☞ Rien à signaler.

Le maire, Réal Fortin

- ☞ Il y aura l'embauche d'un consultant pour l'étude du schéma de couverture de risque lors de la prochaine réunion du conseil de la MRC d'Arthabaska.

Le conseiller Guillaume Hinse

- ☞ Les travaux du CPE se termineront en janvier 2015.
- ☞ La patinoire est présentement ouverte.

Le conseiller Gervais Ouellette

- ☞ Les opérations de déneigement s'effectuent normalement.

La conseillère Suzanne Forestier

- ☞ Rien à signaler.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2015-01-006

Nomination membres du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Gaston Simoneau, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu d'accepter la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme soit :

Jean-Noël Plourde, président
Simon Martineau, membre
Benoît Caron, membre
Gervais Ouellette, conseiller
Gaston Simoneau, conseiller

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-007

Demande d'exclusion CPTAQ : lots 362 et P-362-31 du Canton de Tingwick

Le conseiller, Gervais Ouellette se retire de la table des délibérations et mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet.

La Municipalité de Tingwick demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole permanente, une superficie d'environ **0,79 ha** (7 900 m²) dans le but de permettre la réalisation d'un développement domiciliaire. La partie de lot visée et l'argumentaire sont décrits au rapport préparé par Les Services **exp**, daté du 9 janvier 2015 et joint à la présente.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tingwick doit entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer son développement dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la demande est primordiale pour le développement futur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion est le résultat d'une planification rigoureuse de son territoire dans le but d'optimiser les espaces vacants à développer;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation afin de permettre la réalisation d'un développement résidentiel de 46 terrains;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé a une superficie totale **0,79 ha** et

comprend une partie du lot 362 du cadastre du canton de Tingwick, tel que décrit au rapport préparé par Les services **exp**, daté du 9 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé constitue le prolongement logique et cohérent de la trame urbaine;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot visée est contiguë au périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la disponibilité des espaces vacants en zone blanche n'a pas permis de trouver suffisamment de terrains pour couvrir les demandes futures en espaces résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la demande favorise la consolidation d'un secteur résidentiel existant et ce faisant, assure un développement plus harmonieux de son territoire et non un développement éparpillé;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau parc industriel est actuellement en planification et que la réalisation de celui-ci augmentera la demande en espace résidentiel à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande l'exclusion d'une superficie de **0,79 ha** et que cette superficie permettrait de réaliser et de rentabiliser une superficie de 3,64 ha d'espace disponible pour la construction résidentielle à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne met pas en péril l'homogénéité de la zone agricole et la pratique des cultures dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet minimise les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de celles-ci étant donné l'emplacement du site demandé;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessitera une modification du schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ainsi qu'au plan et règlements d'urbanisme de la Municipalité advenant une décision favorable de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement durable des activités agricoles en zone agricole permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller, Ghislain Gagnon et résolu :

QUE ce Conseil appuie la demande d'exclusion et recommande son acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout comme amplement décrit dans le document préparé par Les Services **exp**, daté du 9 janvier 2015, autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantale Ramsay, à signer le document pour et au nom de la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à la majorité des conseillers.

Le conseiller, Gervais Ouellette revient à la table des délibérations.

Considérant que le propriétaire du matricule #2874-39-0249 a effectué une construction interdite en zone inondable;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche Me Rino Soucy afin que celui-ci transmette une mise en demeure pour construction interdite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2015-01-009 Pont Baril : demande de réparation au Ministère des Transports du Québec

Considérant que le pont Baril demande des corrections afin de le rendre plus sécuritaire et de préserver sa structure pour le futur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de transmettre la présente résolution au Ministère des Transports du Québec afin que celui-ci effectue les réparations du pont Baril en priorité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-010 Embauche de M. Jean Cantin : déneigement et déglçage : trottoir CPE : 100\$

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyé par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Jean Cantin afin que celui-ci effectue le déneigement et le déglçage du trottoir séparant le CPE et l'ancien presbytère pour la saison hivernale 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Demande de soumission : achat d'un tracteur

Considérant qu'il y a des développements à considérer dans ce dossier, le conseiller responsable de la voirie, Gervais Ouellette demande le report de ce sujet ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de remettre le présent sujet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-011 Commission des Transports du Québec : Mise à jour de l'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds

Il est proposé par le conseiller Guillaume Hinse, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick effectue la mise à jour de son inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds et paie les frais s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-012 Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports

Attendu que des travaux de voirie prévus et imprévus par la municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalable ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015;
- Que la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la municipalité nomme Chantale Ramsay, directrice générale ou Benoît Lambert, inspecteur municipal à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-013

Demande de subvention Ministère des Transports du Québec : programme d'amélioration du réseau routier municipal

Considérant que la municipalité de Tingwick a effectué des travaux de voirie pour un total de plus de 200 000\$ en 2014;

Considérant que le député de Drummond-Arthabaska, M. Sébastien Schneeberger a octroyé une subvention de 27 000\$ pour les travaux 2014;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande une subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local pour l'année 2014 étant donné que la subvention remise n'est pas suffisante pour couvrir une partie des coûts déboursés en 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Lecture lettre de démission de M. Guy jr Gauthier à titre d'inspecteur en bâtiment et d'opérateur en eau potable.

ADMINISTRATION

2015-01-014

Signature entente de loisirs avec la Ville de Warwick

Il est proposé par le conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de signer l'entente de loisir proposée par la Ville de Warwick pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2014-01-015

Règlement numéro 2014-352 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2015 et les conditions de perception

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Ghislain Gagnon lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

ATTENDU que le projet du présent règlement a été transmis aux membres du conseil lors du dépôt de l'avis de motion, et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyé par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2014-352 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,32\$ le 100\$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.

2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 200\$ l'unité de logement et un montant de 150\$ l'unité sera chargé au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux ou bâtiments agricoles le taux sera de 185\$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 250\$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 232\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 150\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,12\$ le 100\$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2010-306 concernant des travaux de réfection de certaines routes.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,14\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,09\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
7. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.
8. Une taxe spéciale pour la restauration des Trois Lacs est imposée aux propriétaires dudit secteur Trois-Lacs définie comme suit : a) ligne entre Tingwick et St-Rémi, b) les deux côté du Chemin des Lacs c) ligne entre Tingwick et Danville d) le lac lui même. Le propriétaire d'un terrain paiera une taxe de 30\$ par terrain, le propriétaire riverain immédiat du lac paiera une taxe de 140\$ par unité de logement et le propriétaire du secteur environnant paiera une taxe de 90\$ par unité de logement.
9. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,08\$ le 100\$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2009-299 concernant des travaux de réfection de certaines routes.
10. Une taxe spéciale pour les services de vidange de fosse septique est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 138\$ l'unité.

11. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13%.

12. **Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles. La pénalité est égale à 5% par année.

13. **Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300\$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 2 mars 2015 pour le 1^{er} versement, le 1^{er} mai 2015 pour le deuxième versement, le 2 juillet 2015 pour le troisième versement et le 1^{er} septembre 2015 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

14. **Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

15. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.

16. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-016 Procuration à la Société de l'Assurance Automobile du Québec : la directrice générale, Chantale Ramsay

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit nommée lors de transactions à la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour agir au nom de la municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-017 Approbation liste 2015 : destruction de documents pour l'année 2014 selon le calendrier des archives

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu d'approuver la liste des documents à détruire pour l'année 2014 selon le calendrier des archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-018 Transmission taxes en retard : vente pour taxes : MRC d'Arthabaska

Il est proposé par le conseiller Guillaume Hinse, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la liste des taxes en retard soit transmise à la MRC d'Arthabaska pour vente pour taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-019 Renouvellement cotisation Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu de renouveler la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 742.75\$ taxes incluses pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-020 Hema Québec : salle gratuite : collecte de sang le 27 avril 2015

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gaston Simoneau et résolu que la Municipalité de Tingwick loue à titre gratuit la salle du

27 avril 2015 afin qu'Hema Québec puisse y tenir une collecte de sang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Correction résolution #2014-12-461 : autorisation de circuler véhicule hors route Chemin Craig
La résolution numéro 2015-01-021**

Considérant que dans sa résolution numéro 2014-12-461 la Municipalité de Tingwick autorisait la circulation des véhicules hors route sur une partie du Chemin Craig direction Chesterville;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la résolution numéro 2014-12-461 soit modifiée à l'effet d'autoriser les véhicules hors routes sur le Chemin Craig en totalité direction Chesterville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-022

Offre d'emploi secrétaire réceptionniste (24 heures)

Considérant que la firme BRIO a recommandé l'embauche d'une secrétaire réceptionniste;

Considérant que le conseiller, Gaston Simoneau fait lecture d'une lettre d'opinion à l'effet qu'il est en désaccord avec cette embauche et demande que cette lettre soit inscrite intégralement dans le procès-verbal;

Le maire demande le vote sur l'embauche de la secrétaire réceptionniste.

Vote pour :

Suzanne Forestier
Gervais Ouellette
Marcel Langlois
Ghislain Gagnon

Vote contre :

Gaston Simoneau
Guillaume Hinse

Le maire demande le vote sur l'inscription de l'opinion du conseiller Simoneau dans le procès-verbal.

Vote pour :

Suzanne Forestier
Gervais Ouellette
Marcel Langlois
Ghislain Gagnon

Vote contre :

Gaston Simoneau
Guillaume Hinse

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'embaucher une secrétaire réceptionniste et de ne pas inscrire l'opinion du conseiller, Gaston Simoneau dans le procès-verbal.

Adoptée sur division.

2015-01-023

Cours 1^{er} soins 2015 : service de sécurité incendie, administration, inspecteur municipal et service de garde

Le conseiller, Guillaume Hinse se retire de la table des délibérations mentionnant son intérêt dans le présent sujet.

Considérant qu'en 2015 le renouvellement des cours de 1^{er} soins est exigé par la CSST;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick paie à ses employés la formation des premiers soins au coût de 104\$ plus les taxes applicables par inscription. Sur la totalité des inscriptions la CSST rembourse 4 inscriptions. Un montant de 250\$ pour la section pompier est ajouté au montant d'inscription.

Adoptée à la majorité des conseillers.

Le conseiller, Guillaume Hinse revient dans la salle des délibérations.

2015-01-024

Paiement des salaires des employés par la formation 1^{er} soins

Considérant que le conseiller, Gaston Simoneau refuse de payer le salaire de la directrice générale mais accepte de payer la totalité des autres employés pour les heures qu'ils passeront en formation;

Le maire demande le vote pour le paiement du salaire de la directrice générale lorsqu'elle participera à la formation en 1^{er} soins :

Vote pour le paiement du salaire :

Marcel Langlois
Ghislain Gagnon
Guillaume Hinse
Gervais Ouellette
Suzanne Forestier

Vote contre le paiement du salaire :

Gaston Simoneau

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu de payer tous les employés pour cette formation sans exception.

Adoptée sur division.

2015-01-025

Embauche opérateur eau potable et usées

Il est proposé par le conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu :

- ✓ d'embaucher M. Éric Ouellette à titre d'opérateur d'eau potable et d'eau usées;
- ✓ de former M. Ouellette au frais de la municipalité;
- ✓ qu'une entente salariale soit signée entre les parties afin de déterminer le salaire ainsi que les avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-026

Embauche concierge édifice administratif

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Pierre Charette à titre de concierge de l'édifice administratif. Une entente salariale sera signée entre les parties afin de déterminer le salaire ainsi que les avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-027

Annulation de l'embauche de M. Gabriel Perreault et embauche de M. Jason Messier aide à la patinoire

Considérant que M. Gabriel Perreault ne peut plus exercer le poste d'aide à la patinoire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick

embauche M. Jason Messier à titre d'aide à la patinoire. Une entente salariale sera signée entre les parties afin de déterminer le salaire ainsi que les avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Participation Jeudi en chanson
La résolution numéro 2015-01-028**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick participe aux jeudis en chansons édition 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-029 Graffitis au tricot : coin Ste-Marie et St-Joseph : Cercle de Fermières de Tingwick

Considérant que dans le cadre du 100^e anniversaire des Cercles de Fermières du Québec le cercle de Tingwick désire confectionner un graffitis de tricot urbain afin de faire partie du parcours de graffitis partout au Québec;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu d'autoriser le Cercle des Fermières de Tingwick à installer leur graffitis vélo au coin des rues Ste-Marie et St-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-030 Budget de départ 700\$: soirée hommage municipale du 24 janvier 2015

Considérant que le conseil organise une soirée hommage municipale le 24 janvier 2015;

Considérant que des dépenses sont à prévoir avant que les revenus soient encaissés pour cette soirée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le conseil approuve un budget de départ de 700\$ pour ladite soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2015-01-031 Participation à l'activité-bénéfice du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que le conseiller, Ghislain Gagnon participe à l'activité-bénéfice du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc. qui aura lieu le 3 février 2015 au montant de 50\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

2015-01-032 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu’il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros :2015-01-002, 2015-01-003, 2015-01-008, 2015-01-010, 2015-01-011, 2015-01-014, 2015-01-019, 2015-01-020, 2015-01-022, 2015-01-023, 2015-01-024, 2015-01-025, 2015-01-026, 2015-01-027, 2015-01-028, 2015-01-030 et 2015-01-031.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%